

# RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

## Préavis municipal n° 54/2021

### Modification des statuts de l'ASIGOS

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci-après la COFIN) constituée de Simon Lob, Philippe Noël, Jean-Claude Pisani, Philippe Urner et Philippe Muggli, Président, s'est réunie le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 en présence de la Municipalité incorpore ainsi que Madame Caccia, boursière, afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. Christian Bovey, membre du Conseil intercommunal de l'ASIGOS était également présent.

Des compléments d'informations ont été requis et obtenus par la suite, notamment du boursier de l'ASIGOS et de Prilly, M. Favre.

Nous remercions toutes ces personnes pour les informations et réponses à nos questions. La COFIN s'est encore réunie le 16 mars 2021 afin de statuer et rédiger son rapport.

---

#### 1. Preamble :

Le présent préavis concerne la modification des statuts de l'Association Intercommunale pour la construction, la Gestion des bâtiments et l'Organisation de l'environnement Scolaire de l'arrondissement scolaire de Prilly (ci-après ASIGOS). Actuellement, cette association créée en 2001 concerne le deuxième cycle primaire (7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup>, correspondant aux élèves de 11 à 12 ans) ainsi que le cycle secondaire (9<sup>ème</sup> à 11<sup>ème</sup>, correspondant aux élèves de 13 à 15 ans). Les nouveaux statuts prévoient d'intégrer également le premier cycle primaire (1<sup>ère</sup> à 6<sup>ème</sup>, correspondant aux élèves de 4 à 10 ans).

Ces statuts ont été validés par le Conseil intercommunal de l'ASIGOS en date du 9 décembre 2020. L'approbation par chacun des Conseils communaux des trois communes concernées doit être obtenue afin de concrétiser ce projet, non sans avoir été également validés par les autorités cantonales.

A noter que le Conseil communal de Prilly a accepté ces nouveaux statuts le 8 février 2021 et que celui de Jouxens prendra sa décision en avril.

#### 2. Analyse :

Comme à son habitude, la COFIN s'est focalisée sur les aspects financiers du dossier. La question centrale est de pouvoir évaluer l'impact de ce changement de statuts sur les comptes de notre Commune.

## 2.1 Informations utilisées :

Afin de conduire cette évaluation, la COFIN s'est basée sur différents documents et informations :

1. Un fichier excel préparé par le boursier de l'ASIGOS (également boursier de la commune de Prilly), présentant la projection des constructions de bâtiments scolaires pour les années 2020 à 2032 ainsi que la répartition des coûts entre les communes.
2. Des calculs d'impacts financiers préparés par le boursier de l'ASIGOS et transmis au Conseil intercommunal de l'ASIGOS.
3. Des informations complémentaires obtenues du boursier de l'ASIGOS par téléphone après avoir obtenu l'autorisation de sa hiérarchie pour le contacter.

La COFIN relève qu'il n'a pas été aisé de récolter les éléments financiers de ce dossier. Selon les informations qui nous ont été fournies, ils ont été élaborés dans l'urgence. Certains coûts retenus dans les estimations n'auraient pas dû y figurer, comme par exemple ceux du parascolaire de Romanel. Ces quelques erreurs n'ont pas, a priori, d'impact significatif remettant en cause les estimations effectuées par le boursier de l'ASIGOS. Nous regrettons toutefois que notre boursière Madame Caccia ainsi que le boursier de la Commune de Jouxens n'aient pas été invités à contribuer à l'élaboration de ces documents.

## 2.2 Estimation de l'impact financier :

Selon l'art. 29 des statuts existants et futurs, la clé de répartition des coûts de l'ASIGOS entre les trois communes est inchangée et pondérée de la manière suivante :

- 50% au prorata de la population de chaque commune au 31 décembre de l'année précédente.
- 50% au prorata du nombre d'élèves de chaque commune fréquentant les classes des établissements concernés au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

La répartition actuelle (budget 2020) est de 20,3% pour Romanel, 70,9 % pour Prilly et 8,8% pour Jouxens. Les projections à l'horizon 2032 donnent respectivement 23,4%, 67,3% et 9,3%. Le détail des calculs qui nous ont été soumis semblent cohérents.

Selon les informations qui nous ont été communiquées, le futur nouveau quartier de Malley à Prilly a été écarté du périmètre de l'ASIGOS en vertu de l'art. 7 des statuts puisqu'il ne fait (et ne fera) pas partie du bassin de recrutement des élèves scolarisés sous l'égide de l'ASIGOS.

Selon notre appréciation, l'analyse de l'impact financier doit se décomposer en deux parties :

- l'impact financier des  **futures**  infrastructures d'une part
- et l'impact financier des infrastructures  **actuelles**  d'autre part.

### 2.2.1 Impact financier des futures infrastructures du « primaire et du secondaire »

Le tableau de projection du boursier de l'ASIGOS précise les différents investissements prévus en infrastructures scolaires entre 2022 et 2032. Le total s'élève à CHF 33,4 millions, dont CHF 15.0 millions investis à Romanel, soit 45% du total. Compte tenu de la clé de répartition de 23,4% indiquée ci-dessus, la participation de Romanel serait de CHF 7,8 millions (CHF 33,4 millions \* 23,4%) en lieu et place des CHF 15 millions hors ASIGOS. On peut en conclure que l'opération est intéressante pour notre Commune.

Selon les informations qui nous ont été données, une mutualisation des infrastructures scolaires devrait permettre des économies d'échelle grâce à des optimisations de salles de classes et de dégagement notamment, par transfert d'élèves entre les 3 communes selon les besoins.

Les estimations articulées représentent 4,5 millions d'économies sur un total de CHF 37,9 millions d'investissements, soit environ 12%. Même si aucun détail n'a été fourni sur ces économies et que nous ne pouvons par conséquent pas confirmer ces montants, il semble assez évident que des économies auront bien lieu.

On peut donc en conclure que pour les 3 communes et particulièrement pour Romanel, l'intégration du primaire dans l'ASIGOS sera positif financièrement.

### **2.2.2 Impact financier des infrastructures actuelles du « primaire »**

Selon les informations fournies par le boursier de l'ASIGOS, il est prévu que les charges d'amortissement des bâtiments actuels continuent à être prises en charge par les communes respectives. Les autres charges nettes des infrastructures actuelles concernant l'enseignement primaire feront l'objet d'une répartition selon la clé mentionnée ci-dessus.

Les budgets cumulés des trois communes pour l'enseignement primaire représentent, au budget 2020, un coût net total de CHF 1,85 million hors amortissements.

Le budget 2020 de Romanel en matière d'enseignement enfantin et primaire (rubrique 51) représente des charges nettes de CHF 909'000.- dont CHF 440'000.- d'amortissements.

Comme mentionné ci-avant, certaines charges de cette rubrique concernent du parascolaire, notamment la sous-rubrique 512 Le Rosset (charges nettes CHF 63'000.-) et 513 Les Esserpys (charges nettes CHF 40'000.-), à prendre en charge par Romanel à l'avenir comme par le passé.

Le coût du budget 2020 recalculé avec une simulation de l'intégration du primaire à l'ASIGOS donnerait pour notre commune :  $CHF\ 1,85\ million * 20.3\% = CHF\ 375'000.-$  + les amortissements de nos bâtiments actuels soit  $CHF\ 440'000.- = CHF\ 815'000.-$ , soit environ  $CHF\ 100'000.-$  par an de moins que la situation actuelle, avec le « primaire » hors ASIGOS.

Nous pouvons ainsi conclure que l'impact financier sur les comptes de notre commune de la répartition des infrastructures existantes sera positif.

### **2.2.3 Impact financier total**

La COFIN estime, compte tenu des éléments qui ont été mis à sa disposition, que l'impact financier pour notre commune sera positif au niveau des comptes de fonctionnement au moins jusqu'à horizon 2032.

### **2.2.4 Impact sur l'endettement de notre commune**

L'acceptation de ces nouveaux statuts permettrait le financement de nouvelles infrastructures scolaires dans notre commune par l'ASIGOS, sans impacter l'endettement de notre commune. Ainsi, le solde entre l'endettement de CHF 15.0 millions et le plafond d'endettement actuel de CHF 39.0 millions (CHF 24.0 millions) reste disponible pour financer d'autres investissements à Romanel.

## **3. Position et recommandation de la COFIN**

La COFIN est par conséquent d'avis que d'un point de vue purement financier, l'adoption des nouveaux statuts de l'ASIGOS permettant l'intégration de l'enseignement primaire est positif pour Romanel et souhaite que ce préavis soit accepté.

Cependant, en cas d'acceptation de ces nouveaux statuts, nous recommandons vivement à nos délégués membres du Conseil intercommunal de l'ASIGOS, lors de la mise en œuvre du nouveau périmètre :

- de s'assurer que les modalités comptables soient clairement définies. Nous pensons notamment à la problématique des amortissements et de l'exclusion des éléments du parascolaire à charge de chaque commune.
- d'impliquer régulièrement les boursiers des 3 communes (voire même les 3 COFIN) afin que les clés de répartition des coûts à charge de l'ASIGOS et ceux à charge de chaque commune soient correctes et conformes d'un point de vue financier.
- de créer un règlement définissant les compétences de l'ASIGOS entre autres en matière de construction et/ou de rénovation des bâtiments scolaires de manière centralisée et économiquement optimale. Plus généralement, ce règlement devrait définir en détail le droit de regard, de contrôle et de recours de chaque commune sur ce que font les deux autres communes.

#### 4. Conclusion

Compte tenu des éléments ci-dessus, la commission des finances accepte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 54/2021 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

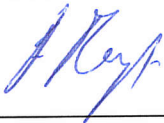
- vu le Préavis municipal N° 54/2021, intitulé « Modification des statuts de l'ASIGOS », adopté en séance de Municipalité du 11 janvier 2021;
- oui le rapport de la commission technique ;
- oui le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### d é c i d e

- d'accepter le Préavis municipal n°54/2021 « Modifications des statuts de l'ASIGOS » tel que présenté;

Romanel-sur-Lausanne, le 16 mars 2021

Le Président-rapporteur :



**Philippe Muggli**

Les autres membres :



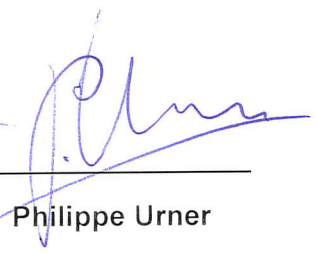
**Simon Lob**



**Philippe Noël**



**Jean-Claude Pisani**



**Philippe Urner**